

sible, si la classe est nombreuse. De là, la nécessité de n'être pas trop exclusif dans le choix d'une méthode ; et, comme on l'a déjà fait remarquer, l'emploi de l'un et l'autre mode devient indispensable dans bien des cas.

M. le président félicite ceux qui ont pris part à la discussion. Il ajoute qu'il voit avec plaisir que, dans tous les cours des débats, l'on a eu également en vue les intérêts de l'instituteur et ceux de l'élève, et que l'on s'est efforcé de rendre justice à l'un et à l'autre. Puis, il met la question aux voix, et la conférence arrête ce qui suit :

“ Dans la correction des devoirs, il est à peu près impossible de fixer l'usage d'une méthode à l'exclusion des autres : tout ici est subordonné aux circonstances ; c'est à l'instituteur lui-même de choisir celle qui répond le mieux aux besoins de sa classe.”

Proposé par M. J. O. Mauffette, secondé par M. P. Demers :

“ 10. Que l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier déplore vivement la mort de l'hon. Sir G. E. Cartier, Baronnet, l'une de nos gloires nationales les plus pures, celui de nos hommes d'Etat qui a le plus combattu pour les intérêts bas canadiens, et qui, par les mesures importantes dont il a été l'ardent promoteur, a contribué puissamment au développement de l'éducation dans cette province.

“ 20. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la famille de l'illustre et regretté défunt, en même temps que l'expression la plus sincère des sympathies de tous les membres de cette association.”

Adopté.

Proposé par M. A. D. Lacroix, secondé par M. H. Tétrault :

“ 10. Que cette Association regrette vivement le départ de l'hon. P. J. O. Chauveau du ministère de l'instruction publique, et apprécie hautement les services importants que, pendant de longues années, il a rendus à la cause de l'instruction, les efforts qu'il a déployés pour doter le pays d'un système d'éducation qui laisse peu à envier aux nations étrangères, d'institutions qui feront sa principale gloire comme chef de l'instruction publique et surtout pour la sympathie qu'il a de tout temps témoignée aux instituteurs.

“ 20. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'hon. monsieur, avec l'expression sincère de la reconnaissance des membres de cette association.”

Adopté.

Proposé par M. D. Boudrias, secondé par M. A. Allaire :

“ Que la contribution annuelle soit changée, et qu'elle soit de 75 centins pour tout membre qui assistera aux trois conférences de l'année, de 60 centins pour chaque membre qui n'assistera qu'à deux des conférences de l'année, et de 40 centins pour celui qui n'assistera qu'à une des conférences de l'année.”

Adopté.

Proposé par M. D. Boudrias, secondé par M. Cassegrain :

“ Que, pour ce qui regarde la distribution des comptes rendus de nos séances, il n'y aura que ceux des membres qui auront payé leur contribution, qui auront droit d'en recevoir une copie ; et tel membre qui n'aura payé sa contribution que pour une séance, ne pourra exiger que le compte-rendu de cette seule séance.”

Adopté.

Les deux questions qui suivent seront discutées à la prochaine conférence :

“ 10. Doit-on récompenser le travail quotidien des élèves, et par quels moyens ?”

“ 20. Quel est le meilleur Traité d'histoire du Canada dont on puisse faire usage dans nos écoles ?”

Et la séance est ajournée.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Revue mensuelle.

Les deux mois qui viennent de s'écouler ont été relativement calmes, et l'on dirait que tout le monde subit un peu l'influence du temps qui est celui du repos et des vacances. Au milieu de cette placidité, cependant, quelques événements se sont accomplis : l'entrée de l'île du Prince-Edouard dans la confédération canadienne, et la prorogation des chambres à Ottawa.

A l'époque où les Etats du Canada ont été formés, l'île du Prince-Edouard, préférant conserver sa situation première, avait refusé de faire partie de la confédération canadienne. Depuis, elle a suivi l'exemple du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse et a reçu à ce sujet les félicitations de l'Angleterre. L'île du Prince-Edouard, appelée aussi l'île St. Jean, est située dans le Golfe St. Laurent au Nord-Est du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse dont elle est séparée par le détroit de Northumberland. Elle occupe à la même latitude, environ, que le district des Trois-Rivières, une étendue d'à peu près 1400 milles carrés, c'est-à-dire la 150^{me} partie de la Province de Québec. Sa population entière est d'environ 100,000 âmes réparties dans trois comtés subdivisés en 67 cantons. Sa capitale et ville principale est Charlottetown ; c'est là qu'a eu lieu la première conférence des délégués chargés d'élaborer un projet de confédération, en 1866. Le climat de l'île du Prince-Edouard est plus doux que celui de Québec et son sol est très-productif. Après avoir fait partie du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse en 1763, elle était devenue, depuis 1772, colonie séparée.

Les chambres fédérales ont été prorogées à Ottawa le 13 août. On sait qu'à la dernière session, un comité avait été nommé par la Chambre pour s'enquérir de certaines accusations au sujet du contrat du Pacifique canadien. Les chambres avaient été ajournées au 13 août, pour recevoir le rapport de ce comité qui n'avait pas pu accomplir sa tâche pendant la session ordinaire. Depuis, cependant, certaines difficultés constitutionnelles ont surgi qui ont empêché le comité de tenir ses sessions. Les chambres ont donc été prorogées et une commission royale a été nommée pour faire l'enquête en question. Il est probable qu'une nouvelle session aura lieu vers le mois d'octobre. Les difficultés survenues au sujet de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, après avoir semblé entrer dans une phase de conciliation, sont retombées plus que jamais dans un état d'aigreur et d'irritabilité. Le révérend Joseph Michaud, curé d'office de la cathédrale de St. Jean, a été emprisonné pour avoir refusé de payer une taxe scolaire qu'il considère inconstitutionnellement imposée. L'excitation augmente chaque jour et il est difficile de prévoir comment l'affaire se terminera.

En France, toute autre préoccupation disparaît devant la pensée de la libération complète du territoire qui doit être effectuée le cinq septembre prochain. Toutes les paroles, tous les sentiments convergent sur ce point, et, à mesure que l'époque s'approche davantage, M. Thiers, par qui s'est opérée cette grande œuvre, reçoit de toutes parts les remerciements de ses compatriotes. Cela compense, au moins, les choses désagréables et les injures même, qu'une certaine presse ne cesse de verser sur ce grand citoyen dont elle cherche à mettre le dévouement en suspicion, ne se sentant pas le cœur assez haut pour l'imiter. Les Prussiens, de leur côté, voient arriver l'époque de leur départ final avec une certaine crainte, pour la France, bien entendu. Ils sentent que, leur dernier soldat disparu du sol français, les troubles éclateront par tout le pays. C'est pousser loin les précautions affectueuses pour une nation qu'ils ont tâché de ruiner après l'avoir laissée pour morte sur le terrain. Après tout, ces honnêtes Prussiens ont peut être raison.

On parle cependant d'un rapprochement entre le comte de Chambord (qui signe déjà HENRI), et le chef de la branche d'Orléans, le comte de Paris. Ces messieurs qui se montraient si rigides, si inflexibles tout d'abord, ont fini par se laisser persuader, et le comte de Chambord, après avoir abandonné d'abord une partie de son drapeau blanc, sacrifie les unes après les autres, presque toutes ses exigences au désir qu'il a de faire le bonheur de son pays. C'est d'ailleurs un désir que paraissent partager également tous les prétendants au trône de France.

On commence à reparler du maréchal de Bazaine dont le procès, doit se juger définitivement au mois d'octobre. Le duc d'Aumale a été nommé président de la commission militaire qui doit former le tribunal ; cette nomination a déjà soulevé de nombreuses récriminations, et il est probable que le prince